



Casse d'une oeuvre d'art lors d'une exposition

Par **alterjulian**, le **04/12/2016 à 16:51**

Bonjour,Je vous contacte pour ma femme, qui manque du temps en ce moment pour ce dossier.L'histoire : ma femme, artiste, a prêté en décembre 2015 à une connaissance qui organise régulièrement des expositions chez lui, un triptyque en plexiglass pour une expo. Lui vient chercher la pièce, l'accroche dans son jardin.Début janvier 2016 il y a une tempête, la pièce du milieu tombe et se casse.Depuis il refuse de contacter son assurance.II existe pour une pièce similaire une commande de la mairie, donc sa valeur pouvait être estimait à 12.000 € ht.Existe-ils des moyens applicables pour que ma femme retrouve son droit et la récompense pour une oeuvre importante dans son parcours ?Que devons nous faire ?N'hésitez pas à me contacter pour des renseignements supplémentaires.Merci d'avance.Cordialement.

Par **chaber**, le **04/12/2016 à 17:30**

bonjour[citation]Début janvier 2016 il y a une tempête, la pièce du milieu tombe et se casse. [/citation]tempête: cas de force majeure. Les objets en plein air ne sont pas couverts en principe par les assureurs sauf convention expresse dans les conditions générales.[citation]Existe-ils de moyens applicable pour que ma femme retrouve son droit et la récompense pour une oeuvre importante dans son parcours?[/citation]Que devons nous faire?[/citation]il faut vous retourner contre cette personne qui doit vous restituer l'objet confié en l'état tel qu'il l'a reçuhttp://www.legavox.fr/blog/jurispilote/nature-regime-prest-usage-4559.htm#.WEREOH1uLYU